



FR ANNEXE 3 – PROCÉDURE DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La présente procédure définit les modalités de **signature, d'approbation et de conservation électroniques** de tous les contrats utilisateurs, annexes et documents conclus via la plateforme **GMOPLUS Global**.

L'objectif est de garantir que les utilisateurs puissent donner leur consentement de manière **légalement contraignante** sous forme électronique, que les documents soient **archivés en toute sécurité** et que leur **validité juridique internationale** soit préservée.

2. BASE LÉGALE

Le processus de signature électronique est mis en œuvre conformément aux lois et normes internationales suivantes :

- **Loi n° 5070 sur la signature électronique (Turquie)**
- **Règlement eIDAS (Règlement (UE) n° 910/2014)** – Règlement européen sur l'identification électronique et les services de confiance
- **Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (UNCITRAL)**
- **Normes internes de conformité de GMOPLUS Teknoloji A.Ş. et GMOPLUS GmbH**

Dans ce cadre, les signatures et approbations électroniques ont **la même valeur juridique** qu'une signature manuscrite.

3. PROCESSUS D'APPROBATION ÉLECTRONIQUE

1. Inscription de l'utilisateur :

Lors de l'inscription, l'utilisateur accepte électroniquement les conditions d'utilisation en cochant la case « *J'ai lu et j'accepte les Conditions d'Utilisation* ».

2. Vérification :

- Le système envoie automatiquement un lien de vérification à l'adresse e-mail de l'utilisateur.
- Une fois la vérification effectuée, le compte utilisateur est activé.

3. Signature électronique ou confirmation numérique :

- En Turquie, GMOPLUS est intégré avec des prestataires de **certificats électroniques qualifiés** conformément à la Loi n° 5070.
- Dans l'Union européenne et les autres pays, GMOPLUS utilise une infrastructure de signature **conforme au règlement eIDAS**.
- L'utilisateur donne son accord via une signature numérique ou une méthode d'authentification sécurisée.

4. Génération du document PDF :

- Après validation, le système crée automatiquement une **version PDF signée** du contrat.
 - Ce document est stocké dans le compte de l'utilisateur, dans la section « **Mes Documents** », et envoyé à son adresse e-mail enregistrée.
-

4. CONSERVATION ET VALEUR PROBANTE

- Toutes les approbations électroniques sont stockées avec un **horodatage** sécurisé dans les centres de données de GMOPLUS.
 - Les données sont protégées à l'aide de la norme de chiffrement **AES-256**.
 - Les enregistrements d'approbation électronique ont **valeur de preuve légale** et peuvent être présentés devant les tribunaux.
 - Les documents sont conservés pendant au moins **10 ans**, conformément aux exigences légales en matière d'archivage.
-

5. RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR

- L'utilisateur est responsable de la **sécurité** de ses identifiants et mots de passe.
 - Les informations d'identité et de contact utilisées pour la signature électronique doivent appartenir à l'utilisateur lui-même.
 - En cas d'usurpation d'identité ou de fraude, GMOPLUS se réserve le droit de **suspendre immédiatement** le compte concerné.
-

6. RESPONSABILITÉS DE GMOPLUS

- GMOPLUS garantit que toutes les opérations de signature électronique respectent les **normes internationales de sécurité et de protection des données**.
 - L'intégrité et l'inaltérabilité des documents signés sont assurées par la technologie de **hachage (SHA-256)**.
 - À la demande de l'utilisateur, GMOPLUS fournit un **code de vérification numérique (Verification Hash Code)** permettant de confirmer l'authenticité du document.
-

7. VALIDITÉ ET CONFORMITÉ

- La procédure de signature électronique est **pleinement valide sur le plan juridique**, tant au regard de la législation turque que de la législation européenne.
 - GMOPLUS peut adapter la procédure aux réglementations locales des autres pays si nécessaire.
 - Les contrats signés électroniquement entrent en vigueur **sans qu'aucune signature physique supplémentaire ne soit requise**.
-

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET MISE À JOUR

La présente procédure entre en vigueur en **2025**.

GMOPLUS informera les utilisateurs par e-mail en cas de modification ou de mise à jour.

Si un utilisateur n'accepte pas la version mise à jour, il a le droit de **fermer son compte**.